

## LES PÊCHES

### L'ANNULATION DE LA SAISON DE PÊCHE DU PRINTEMPS DANS LE SUD DU GOLFE SAINT-LAURENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Madame le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a subitement annoncé, quelques jours avant son ouverture, que la saison de pêche au hareng dans la partie sud du golfe Saint-Laurent, serait annulée ce printemps-ci. Les pêcheurs ont donc gaspillé des semaines de travail à se préparer pour la pêche. Comme cela ne fait qu'aggraver les difficultés financières qu'ils connaîtront en raison de l'incompétence et de l'insensibilité du ministre en ce qui concerne la pêche sur la côte est, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre enjoigne du ministre d'élaborer un programme d'ensemble qui permette de cerner en temps opportun les problèmes éventuels, comme les pénuries de poissons, afin que les pêcheurs puissent prévoir pour l'avenir des mesures de rechange qui leur permettront d'espérer des résultats plus tangibles et plus satisfaisants que des prestations d'assurance-chômage.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime en ce qui concerne la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

### LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Len Gustafson (Assiniboia):** Madame le Président, je demande, aux termes de l'article 43 du Règlement, à soulever une affaire urgente. Les taux d'intérêt accrus que le ministre de l'Agriculture a annoncés pour le 31 mars 1981, aux termes de la loi sur le crédit agricole, vont soumettre les agriculteurs à de nouvelles contraintes financières, étant donné le coût de production et les taux d'intérêt élevés, en acculant un grand nombre d'entre eux à la faillite. Avec l'appui du député d'Elgin (M. Wise), je propose:

Que le gouvernement revienne sur sa position et demande à la Banque du Canada qu'elle ramène au niveau antérieur à l'annonce, les taux d'intérêt dont l'effet est tellement destructeur pour l'économie agricole.

**Mme le Président:** La motion fait-elle l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## Article 43 du Règlement

● (1415)

## LA CONSOMMATION

### LES MESURES LÉGISLATIVES POUR PROTÉGER LES CONSOMMATEURS DES PROBLÈMES CRÉÉS PAR LES FAILLITES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Vingt-sept agriculteurs de la Saskatchewan se voient dans l'obligation de payer deux fois le prix des instruments aratoires qu'ils ont achetés—soit un montant approximatif de \$240,000—parce qu'ils ont fait leur chèque à l'ordre d'un marchand qui a récemment déclaré faillite plutôt qu'à la société de fiducie qui avait un droit de rétention sur les instruments aratoires vendus par ce marchand. Comme le marchand a déclaré faillite sans remettre le paiement des instruments aratoires à la société de fiducie, celle-ci peut exiger des agriculteurs qu'ils lui versent le plein prix de ces instruments aratoires qu'ils ont déjà payés au marchand.

Je propose, appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que le gouvernement se décide à présenter, au cours de la présente session, une mesure législative à effet rétroactif visant à protéger les consommateurs des problèmes financiers qui découlent des faillites.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

### LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET L'ALBERTA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, je voudrais présenter une motion au sujet d'une affaire extrêmement importante à l'heure actuelle. L'entretien qui doit avoir lieu, le 13 avril prochain, entre le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre albertain de l'Énergie est extrêmement important pour le bien-être de notre pays. Étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a renoncé à comparaître, aujourd'hui et demain, devant le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics afin de se consacrer entièrement à la préparation de ces négociations, et qu'on ne pourra par conséquent l'interroger sur un nouveau programme de fixation des prix du pétrole et du gaz, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que tous les partis de la Chambre soient représentés dans ces négociations sur l'énergie et que le ministre invite un député de chaque parti à assister aux négociations qui auront lieu, le 13 avril prochain, entre les gouvernements fédéral et albertain.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.